



REUNION DU 10 SEPTEMBRE 2018

COMPTE-RENDU

Présents :

K. Deleurme, coprésidente élue
L. Jamin, coprésidente habitante
G. Delaunay, C. Lanos, A. Perrouault
G. Bougeard, cinéma le club
M.C. Léon-Laot, EHPAD de Paron

Excusés :

P.Y. Galle, A. Le Pape,
G. Le Guillou, OFPAR
C. Bouffort, SAESAT et accueil de jour St Jean

Absents :

G. Brizoux, M. Harvey, J.P. Rochon
P. Manceau, conseiller municipal
D. Vieuxbled, conseillère municipale

Assistaient également à la réunion :

A. Gillais, chargée de mission conseils de quartier, ville de Fougères
2 habitantes

ORDRE DU JOUR

1. Inauguration de la rue des Feuterries
2. Organisation de la fête de l'hiver
3. Projets de la ville/du quartier en cours
4. Informations et questions diverses

PROCHAINE REUNION

Date non définie actuellement

1. INAUGURATION DE LA RUE DES FEUTERIES

Madame Deleurme informe les membres que l'inauguration de la rue des Feuteries aura lieu les 5 et 6 octobre prochain. L'inauguration « officielle » en présence des élus aura lieu le vendredi et le samedi, l'association des commerçants de la rue des Feuteries, nouvellement créée, organisera des animations tout au long de la journée.

Dans la mesure où les membres du conseil ont commencé à travailler sur la création d'une exposition sur la rue des Feuteries (avant et après travaux), Madame Deleurme propose qu'elle soit présentée lors de cette inauguration.

Après échanges entre les membres, il s'avère que cette exposition n'est pas suffisamment avancée pour la présenter le 6/10/18. Elle sera présentée lors de la fête de l'hiver qui aura lieu le 2 février 2019 (voir point 2).

Les membres du conseil souhaitent tout de même créer un lien avec cette nouvelle association de commerçants et prendront contact avec ces membres. Mme Jamin et Mme Lanos s'en chargeront et évoqueront également la fête de l'hiver.

Pour l'inauguration, il est proposé de donner un coup de main pour la distribution de flyers par exemple ou pour tenir des stands. Lors de cette inauguration, des photos devront également être prises pour ajouter à l'exposition.

Suite à la réunion, les élus ont décidé de décaler la date de l'inauguration officielle de la rue des Feuteries en raison du retard pour la réalisation du pavage. Elle aura lieu le vendredi 19 octobre à 19h (sur invitation).

2- ORGANISATION DE LA FETE DE L'HIVER

La prochaine fête de l'hiver aura lieu le samedi 2 février 2019, esplanade des Chaussonnières, sur les thèmes de la rue des Feuteries et de Jean Guehenno.

Les demandes de matériel seront effectuées par la DCP à partir des quantités demandées les autres années.

L'association « Les amis de Jean Guéhenno » va être sollicitée pour qu'une balade dans le quartier soit organisée. Monsieur Bourgeard se propose également pour animer cette visite.

Il convient de prendre contact avec l'association des commerçants de la rue des Feuteries pour les informer de cette fête de l'hiver et examiner les possibilités de coopération.

En matière de communication, est évoquée la création d'une plaquette avec le programme de la fête (à examiner avec le service communication de la ville).

Les membres du conseil sont d'ores et déjà invités à réserver leur samedi 2 février pour aider à l'organisation de la fête.

3- PROJETS DE LA VILLE/DU QUARTIER EN COURS

Mme Deleurme présente le projet d'ascenseur urbain qui reliera le parking situé derrière le cinéma à la rue des Feuteries. Il sera construit à côté de l'escalier actuel, permettra de rejoindre aisément le parking du cinéma, et garantira du stationnement disponible pour se rendre rue des Feuteries.

Des études géotechniques sont actuellement en cours.

Le début prévisionnel des travaux est envisagé en mars 2019, et la fin en septembre 2019.

Lors de la fête de l'hiver, il conviendra de présenter également ce nouveau projet à l'aide de plans.

4- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- La visite des élus dans le quartier EBOP : elle aura lieu le samedi 29 septembre à partir de 9h30. Les élus sillonneront le quartier à la rencontre des habitants qui ont rendez-vous aux points suivants :
 - 9h30 : entrée du parc des Orières
 - 10h15 : esplanade des Chaussonnières
 - 11h : carrefour rue des Feuteriers/rue de Bonabry
 - 12h : parking d'Emmaüs

- Un membre du conseil s'interroge sur la construction d'un deuxième ascenseur au jardin des fêtes et souhaite connaître les échéances de ce projet. Une étude relative à la liaison mécanique entre le parking du Nançon et la Haute Ville est en cours, il n'est pour le moment pas possible d'envisager une date de début de travaux.

- Une habitante souhaite connaître la vitesse qui sera autorisée rue des Feuteriers après les travaux. Le projet définitif intégrera à la fois une partie en zone 30 (de la rue Charles Malard jusqu'à la rue Bonabry) et une zone de rencontre (à 20km/h) à l'angle de la rue des Feuteriers/rue de Bonabry jusqu'à l'angle rue des Feuteriers/rue des Prés.

Concernant le déploiement de la nouvelle zone 30 : à partir du 1^{er} octobre 2018, le dispositif qui concerne actuellement le secteur de Bonabry, va être étendu progressivement quasiment dans tout le centre-ville (excepté avenues de Gaulle et François Mitterrand et boulevard Saint Germain) et dans le quartier autour du château. Ce sont les zones où se côtoient, le plus, les véhicules et les piétons, et donc les quartiers qui ont tout à gagner à un apaisement de la conduite automobile.

Deux mesures accompagnent cette extension et visent à rendre les automobilistes plus attentifs :

- la règle de la priorité à droite sur l'ensemble de la zone (quartiers de Bonabry, centre-ville et château). Cette règle simple est de plus réintroduite car elle renforce l'attention nécessaire des automobilistes.
- le contre-sens vélo pour les rues en sens unique (et uniquement celles-ci), sauf rue de la Pinterie et rue des Vallées, car le contre-sens est incompatible avec la forte pente. Ce contre-sens permet aux vélos d'éviter de larges détours et oblige aussi les automobilistes à être vigilants.

Concernant les modifications sur le secteur de Bonabry, le service attend la fin des travaux de la rue des Feuteriers avant d'envisager une modification qui pourrait intervenir, au plus tard, au printemps prochain.

- Projet d'aménagement boulevard de Groslay : il n'a pas été retenu au budget 2018. Le conseil de quartier souhaite le re-proposer au budget 2019 dans le cadre des propositions des conseils pour le budget d'investissement.
- Demande de l'EHPAD de Paron (un courrier sera également adressé en mairie) : Madame Léon-Laot, responsable de l'EHPAD, fait part du manque de bancs entre l'arrêt de bus et l'établissement. Pour les résidents mais également pour leur famille, il est très difficile, en raison de la pente de faire le parcours à pied sans s'arrêter pour se reposer un peu. Les résidents se baladent également fréquemment sur ce boulevard, et ces bancs pourraient devenir des lieux d'échanges et de convivialité.

- Sur le boulevard N. Mandela, est signalée la dangerosité du virage qui forme un angle droit, après avoir dépassé l'EHPAD de Paron quand on vient de la piscine. Les véhiculent et notamment les poids lourds se déportent sur la gauche pour prendre le virage.
- Signalement d'une haie gênante, non taillée, qui déborde largement sur le trottoir rendant le passage pour les piétons impossible – au coin de la rue Marceau et de la rue Kléber.
- Une habitante souhaiterait qu'un container à papier soit installé au Gué-Pailloux. Il lui est indiqué de faire cette demande au SMICTOM.

Fin de séance : 22h

Tenez-vous informés !

Abonnez-vous à la lettre d'information municipale :

<http://www.fougeres.fr/newsletters?width=600&height=300&destination=newsletters&iframe=true>

Retrouvez également sur le site internet de la ville toutes les informations relatives aux conseils de quartier ainsi que les comptes rendus : <http://www.fougeres.fr/dossier/les-conseils-de-quartier> (à partir de la page d'accueil : vos démarches/participer aux conseils de quartier)